



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PP/2024/215

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial ~~qu'il est saisi~~ - que le fonctionnaire délégué est saisi ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :
 Permis d'urbanisme ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la **société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative RPM VERVIERS La société wallonne des eaux** demeurant à **rue de la Concorde 41 à 4800 VERVIERS**.

Le terrain concerné est situé à **rue Robiet - 4100 SERAING (BONCELLES)** et cadastré **12e division section B n° 0/2 c, 0/2 d, 0/3 a, 0/5s, 0/7r, 0/8e, 0/8g**.

Le projet vise à "**construire un réservoir de 10.000m³ et poser des conduites**" et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

L'enquête publique est ouverte le 4 avril 2024 et clôturée le 24 avril 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le **24 avril 2024**, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)


Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023 -
CDLD art. L 1132-4)


JM^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN